

## COMMUNE DE FELDKIRCH

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 29 septembre 2020

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre SALZE, ouverture de la séance à 19 h 30, à l'Espace Les Chênes

Présents : Mme STRUB Francine, M. TOME Jean, Mme BLUMSTEIN Nicole, adjoints.  
MM. Mmes OLIVIER Perrine, ROST Claire, SONGY Thierry, STIRMLINGER Francis, ROMANN Jean-Marie, GROSS Sabine, BAUDUIN Laetitia, BOOTZ Philippe, FRANZ Paul Laurent, FELLY Loïc (à partir du point n°8C), HERRISÉ Anne, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations : M. Loïc FELLY a donné procuration à M. Jean-Marie ROMANN

Mme Nicole BLUMSTEIN, adjointe au Maire est désignée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation PV séances du 23 juin 2020 et 3 juillet 2020
3. Compte-rendu des Délégations au Maire
4. M2A – nomination délégués CLECT
5. CITIVIA – désignation délégué
6. Service Eau – admission en non-valeur
7. Service eau : délégation des compétences
8. Lotissement Le Champ des Oiseaux
9. Ecoles
10. Informations
11. Divers

---

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole BLUMSTEIN est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme Marie-Thérèse MANN.

#### 2. Approbation Procès-Verbal séances des 23 juin et 3 juillet 2020

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 23 juin et du 3 juillet 2020 sont transmis à la signature des membres présents.

#### 3. Compte rendu des délégations au maire pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2020

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Remplacement de la chaudière du logement 53 rue Principale pour un montant de 3180,01 € TTC par K8W
- Remplacement de la chaudière du FC FELDKIRCH à l'Espace Les Chênes pour un montant de 7 232,72 € TTC par K8W. A la condition que le contrat de maintenance soit géré par la commune et refacturé au FC.

Pour information, le contrat de maintenance des appareils de chauffage des bâtiments communaux, détenu par Engie Home Services a été résilié avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet organisme n'a pas donné satisfaction pour les prestations effectuées.

#### **4. M2A – nomination délégués CLECT**

La commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été créée par le Conseil d'Agglomération de M2A en date du 18 juillet 2019.

M. le Maire donne des explications aux membres du conseil sur le rôle de cette commission (compétente en matière de TPU et de transfert de charges).

Les communes membres sont représentées par un commissaire titulaire et un suppléant.

Il convient dès lors de désigner les membres pour la commune de FELDKIRCH.

Candidats :

Titulaire : ROST Claire

Suppléant : HERRISÉ Anne

Nb de voix obtenues : 15

Mme ROST Claire est désignée en qualité de membre titulaire et Mme HERRISÉ Anne est désignée en qualité de membre suppléant.

#### **5. CITIVIA – désignation délégué**

Suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune aux instances de CITIVIA SPL.

M. le Maire donne des explications sur le rôle et les compétences de CITIVIA.

M. Jean TOME ayant été le délégué de la précédente mandature, il est proposé de le reconduire dans ces fonctions.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition et nomment M. Jean TOME en qualité de délégué de la commune de Feldkirch.

## **6. Service Eau – admission en non-valeur**

Sur proposition de M. le Trésorier de SOULTZ, M. le Maire présente l'état des produits irrécouvrables sur le budget de l'eau, pour admission en non-valeur.

Après discussion, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur de la liste suivante :

- Exercice 2020- Liste n°4114870231, d'un montant de 262,97 €

## **7. Compétence Eau – transfert de compétences**

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, les compétences eau et assainissement ont été transférées à Mulhouse Alsace Agglomération au 1er janvier 2020.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit de nouvelles modalités d'exercice de ces compétences intercommunales.

En effet, elle donne la possibilité à la communauté d'agglomération de déléguer par convention tout ou partie des compétences eau et assainissement à ses communes membres et aux syndicats infra-communautaires existant au 1er janvier 2020. Les compétences ainsi déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération.

Les conventions conclues entre les parties, approuvées de façon concordante par les organes délibérants, précisent la durée de la délégation ainsi que les modalités d'exécution. Elles définissent les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, ainsi que les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération sur les délégataires, et précisent les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Lorsqu'une commune demande à bénéficier d'une délégation, le conseil d'agglomération doit statuer sur cette demande dans un délai de trois mois et motiver tout refus éventuel.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, et comme suite aux orientations définies lors de la conférence des maires du 7 septembre 2020, il a été demandé aux communes et aux syndicats concernés de bien vouloir transmettre à la communauté d'agglomération leurs demandes de délégation des compétences eau et/ou assainissement.

M. le Maire a adressé un courrier au Président de la communauté d'agglomération en date du 9 septembre, lui faisant part du souhait de la commune de FELDKIRCH de pouvoir bénéficier d'une délégation pour la distribution d'eau potable, qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 2 ans.

Le conseil d'agglomération réuni le 21 septembre a pris note de la demande de M. le Maire émise au nom de la commune.

Le président a été chargé de lancer la démarche de concertation en vue d'établir les conventions avec les communes qui en ont fait la demande.

Une délibération sera à prendre avant la fin de l'année pour approuver cette délégation de compétence au 1er janvier 2021.

## **8. Lotissement le Champ des Oiseaux**

### **A - Décisions modificatives :**

Afin de permettre la réalisation d'écritures d'ordre liées aux transferts et échanges de terrains, il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Décision modificative 1 - dation  
673/67 – Titres annulés sur exercices antérieurs : + 3 000 €  
773/77 – Mandats annulés sur exercices antérieurs : + 3 000 €
- Décision modificative 2 – indemnité d'éviction  
678/67 – autres charges exceptionnelles : + 75 000 €  
7015/70 – vente de terrains aménagés : + 75 000 €

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

### **B - Informations :**

➤ La Commune avait souscrit un crédit-relais de 2 M d'€ auprès du Crédit Mutuel pour les travaux du lotissement. A ce jour, seulement 1 250 000 € ont été débloqués et seront sans doute suffisants. Les ventes de terrains ayant démarré, les sommes correspondantes ont été encaissées et vont permettre de rembourser l'emprunt afin de réduire le montant des intérêts. Il a été demandé au Crédit Mutuel de réduire le montant initial de l'emprunt à 1 250 000 €. Cela permettra d'effectuer des remboursements anticipés.

➤ L'acte de vente ATIK a été signé le 22 septembre 2020.

A ce jour, il ne reste plus de terrain disponible sur la première phase du lotissement, sous réserve de concrétisation des promesses de vente et réservations en cours.

M. le Maire donne des précisions sur l'état des terrains, environ 1 M d'euros a déjà été encaissé.

Le lot 40 a été mis en réserve par la commune, il pourrait servir d'échange pour un terrain situé dans le village.

Le projet Stéphane Berger au nord du lotissement a été revu et devrait aboutir sur une ligne de maisons individuelles séparées.

Les terrains de la deuxième phase ne sont pas réservables pour l'instant, ces terrains ne seront disponibles que dans un délai de 2-3 ans minimum.

### **C - Division de Lot :**

Une offre a été émise par NEOLIA pour le lot n°29 comportant environ 8,93 ares en vue de sa division en deux lots distincts, cette parcelle d'une grande surface n'ayant pas trouvé d'acquéreur.

Cette opération suppose des frais de viabilisation supplémentaires, cette parcelle n'étant dotée que d'une seule arrivée pour les réseaux.

Au cours d'un entretien avec les représentants de cette société, il a été convenu de répartir les frais de viabilisation entre la commune et les futurs acquéreurs.

L'estimation porte sur un montant total de 10 000 € maximum pour l'ensemble des travaux.

M. le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de cette somme et de répartir l'autre moitié entre les futurs acquéreurs, soit 2 500 € maximum par parcelle divisée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de M. le Maire
- Charge M. le Maire de mettre en œuvre cette division
- Charge M. le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants
- L'autorise à signer tout acte afférent à cette opération

## **9. Ecoles**

### **➤ Effectifs**

Les effectifs de l'école sont les suivants :

- PS: 13
- MS: 8
- GS: 10
- CP: 12
- CE1: 12
- CE2: 8
- CM1: 11
- CM2: 7

Soit un total de 81 élèves (31 en maternelle et 50 en élémentaire).

### **➤ Organisation**

Des discussions ont été menées avec l'équipe de direction au sujet des besoins en personnel qui devaient résulter de la nouvelle organisation des écoles à la rentrée.

Il a été précisé que le deuxième poste d'ATSEM a été créé en 2018 pour 10 heures par semaine, afin d'assurer la surveillance du temps de repos des petits.

Afin de répondre au questionnement des parents et des enseignants, le Maire précise que ce poste est susceptible d'être renforcé en cas de besoin présenté à la municipalité mais en aucun cas, pour pallier une carence en personnel de l'Education Nationale.

## **10. Informations**

### **➤ Matinée citoyenne**

Une invitation a été adressée à l'ensemble des habitants pour la matinée du samedi 10 octobre 2020. Environ soixante-dix personnes seront présentes.

La manifestation se déroulera en respectant scrupuleusement les gestes barrière.

Une déclaration a été adressée à la préfecture.

Mme HERRISÉ estime que c'est aux agents de s'occuper des espaces verts, l'un deux ayant été spécialement embauché à cet effet. M. le Maire va faire le point lundi avec les services techniques.  
M. BOOTZ : on aurait dû installer les espaces verts du nouveau lotissement à la fin du chantier.

### ➤ **Manifestations de fin d'année**

Compte-tenu de la situation sanitaire incertaine, la fête des Aînés et la cérémonie des vœux du Maire sont annulées.

La commission des fêtes se réunira rapidement pour trouver une alternative à ces festivités.

## **11. Divers**

Une séance des commissions réunies aura lieu prochainement pour divers projets à développer au cours de la mandature.

Le Maire a co-signé une lettre adressée au Préfet, avec d'autres maires contre le projet Eurovia Project 16 à Ensisheim.

La SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) se déroulera du 21 au 29 novembre, une réflexion est à mener au niveau de la commune dans le cadre de cette démarche, M. le Maire cherche une personne qui souhaite porter ce projet.

M. le Maire félicite les 4 sénateurs qui viennent d'être élus.

### • Interventions des conseillers

Mme STRUB : elle propose que le fleurissement soit réalisé après la matinée citoyenne, les fleurs étant encore en bon état, il faudrait constituer un petit groupe.

Elle a assisté à l'Assemblée Générale d'Adésion, cette association a perdu de nombreux marchés en raison de la crise sanitaire, un appel est lancé aux communes pour un soutien par l'attribution de chantiers.

M. BOOTZ : La population des hirondelles est restée stable, alors qu'une augmentation était espérée suite à l'installation des nids.

Forêt : il souhaiterait que les cadenas soient remis.

Les attributions des lots de bois sont-elles prévues avant la fin de l'année ?

M. SONGY : il attend la sortie du bois par l'ONF, il reste encore des bois coupés par les particuliers à sortir avant les nouvelles coupes.

La barrière sur la bretelle d'accès route de Mulhouse a été fermée.

Il va contacter l'agent ONF, au nom de la commune pour le relancer au sujet de l'attribution des lots de bois de cet automne.

M. TOME : Il y a continuellement des problèmes avec les cadenas, la solution serait de ne plus en mettre du tout !

M. le Maire : la barrière de la digue doit rester fermée pour des raisons de sécurité.

M. ROMANN : quel est l'état d'avancement du PLU, il faudrait que ce dossier avance.

M. le Maire : contact est à prendre auprès du service concerné de M2A.

Mme BAUDUIN : Pourrait-on mettre un sens de priorité dans la rue des Mines ?

M. le Maire : Cette mise en œuvre est difficile. Quoi qu'on fasse, on devra faire face à des incivilités !

M. le Maire : remercie Mme OLIVIER pour sa réactivité sur la page Facebook de la commune, c'est une réussite.

Mme GROSS : Où en est-on avec l'installation de la fibre ?

M. ROMANN : en décembre l'ensemble des rues de M2A devraient être équipées, et au 1<sup>er</sup> semestre 2021, les rues posant problème seront traitées.

M. STIRMLINGER : l'activité pétanque du dimanche matin est déplacée au samedi après-midi, les mardis et jeudis le rendez-vous est à 14 h 30.

Mme HERRISÉ : il y a un problème de visibilité rue principale en face du n°41, pourrait-on envisager l'installation d'un miroir ?

M. le Maire : une demande est à déposer en mairie.

M. FELLY : des réunions de commissions sont-elles prévues ?

M. le Maire : des séances de 2 h seront programmées courant octobre, pour des travaux en petits groupes avec un porteur de projets.

M. SONGY : une pétition est en cours dans la Cité Alex au sujet de la vitesse route de Mulhouse.

M. le Maire : elle sera à adresser au département, cette voie est située hors agglomération

Contact va être pris avec les conseillers départementaux pour l'installation d'aménagements de sécurité. Il est difficile d'agir sur le comportement des gens, chacun est concerné.

M. TOME : Le contrat de maintenance des appareils de chauffage, dont la gestion est déplorable, a été dénoncé.

Mme ROST : souhaite qu'une réflexion importante soit menée en matière de sécurité routière surtout pour le nouveau lotissement

Mme BLUMSTEIN : le prochain numéro des Infos communales sortira mi-octobre.

Une séance de marche nordique avec les seniors a débuté depuis vendredi dernier avec environ 10 participants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 20.